

Demande d'autorisation de manifestation sportive, fête nautique ou autres concentrations de bateaux susceptibles d'entraver la navigation fluviale

Ministère chargé
des transports

Article R. 4241-38 du code des transports

La demande d'autorisation doit être adressée, au moins trois mois avant la manifestation, par l'organisateur de la manifestation au(x) préfet(s) de département concernés.

Cadre réservé à l'administration		
Date de réception de la demande	Numéro de l'autorisation délivrée	Date de délivrance
<input type="text"/>	<input type="text"/>	<input type="text"/>

1. Organisateur de la manifestation

Personne physique

Personne morale

Nom, prénom

Nom

Qualité

Forme juridique

N° SIRET

Adresse

N° voie Extension

Type de voie

Nom de voie

Code postal Localité

N° de téléphone

N° de télécopie

N° de téléphone portable

(l'organisateur doit pouvoir être joint à tout moment pendant le déroulement de la manifestation)

Adresse électronique

Autres informations

2. Renseignements concernant la manifestation

2.1 - Lieu :

Département(s) concerné(s)		Commune de départ et d'arrivée	
1-	<input type="text"/>	Départ	<input type="text"/>
2-	<input type="text"/>	Arrivée	<input type="text"/>
3-	<input type="text"/>		
4-	<input type="text"/>		
5-	<input type="text"/>		
Secteur de navigation concerné (bras de rivière, le cas échéant)		Points kilométriques de départ et d'arrivée (ou à défaut lieux de départ et d'arrivée)	
	<input type="text"/>	Départ	Pk <input type="text"/>
	<input type="text"/>	Arrivée	Pk <input type="text"/>

2.2 - Date(s) et durée :

Date : ou période : du au
Horaires d'utilisation de la voie d'eau : de heure(s) à heure(s)

2.3 - Autres informations relatives au déroulement de la manifestation :

3. Renseignements concernant le feu d'artifice (le cas échéant)

	oui	non
Feu d'artifice tiré dont le périmètre de sécurité touche un plan d'eau	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Feu d'artifice tiré aux moyens de bateaux, engins, établissements ou matériels flottants	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Lieu exact du tir	<input type="text"/>	
Date	<input type="text"/>	
Horaire de	<input type="text"/> heure(s) <input type="text"/>	à <input type="text"/> heure(s) <input type="text"/>
Temps de positionnement du tir	<input type="text"/>	
Temps de repliement des installations	<input type="text"/>	

4. Demande d'arrêt ou restriction de la navigation, motif(s), lieu, date et durée

5. Activités nautiques

5.1. – Moyens nautiques et participants

Nombre total de participants

Nombre total de bateaux

Nombre total d'établissements flottants (constructions flottantes qui ne sont pas normalement destinées à être déplacées, par exemple les pontons)

Longueur maximum des embarcations (en mètres)

Commentaires

5.2 – Titres de navigation et commissions de sécurité

Les bateaux ou établissements flottants sont utilisés dans le cadre prévu par leur titre de navigation (certificat communautaire, certificat de bateau, carte de circulation ou certificat d'établissement flottant)

Les établissements flottants, recevant plus de 12 personnes, sont autorisés par la commission de sécurité

oui	non
-----	-----

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

5.3 - Encadrement

Nombre de bateaux accompagnateurs

Nombre de personnes qualifiées pour porter secours

Manifestation comprenant la participation de nageurs ou de personnes immergés dans l'eau

<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
--------------------------	--------------------------

6. Observations (le cas échéant, indiquer ici les autres autorisations demandées, les contacts pris avec les gestionnaires, concessionnaires et propriétaire de voie d'eau, les conventions avec une association de protection civile agréée ou toute autre information sur la présence de secouristes durant la manifestation)

7. Pièces justificatives

Un justificatif de l'identité de l'organisateur de la manifestation.

Un plan de localisation de la manifestation au 1/5000ème ou un plan du parcours.

Une attestation sur l'honneur de l'organisateur certifiant :

- la conformité à la réglementation des bateaux, engins flottants, établissements flottants et de l'usage qui en sera fait à la date de l'événement (le cas échéant, voir 5.2)
- la possession des documents exigés par la réglementation pour les membres d'équipage.

Une attestation d'assurance conforme au modèle type prévu par la réglementation.

Le cas échéant, un calendrier des manifestations prévues pour l'année en cours précisant au moins pour chaque événement, la dénomination, la date, l'heure, le lieu de départ et d'arrivée avec le Pk, le nombre total de bateaux en précisant le nombre de bateaux accompagnateurs, le nombre total de participants, le type de bateaux et enfin si un arrêt de la navigation doit être envisagé ou non.

Pièces complémentaires à fournir :

Dans le cas d'une manifestation avec feu d'artifice dont le périmètre de sécurité touche un plan d'eau

Un plan au moins au 1/5000ème (avec les distances exprimées en mètres) de localisation du tir et du périmètre de sécurité.

8. Engagement et signature

Je soussigné(e) certifie sur l'honneur que les renseignements de la présente demande sont exacts

Fait à :

Le,

Signature du demandeur

9. Cadre réservé à l'administration / à Voies navigables de France

Entrave à la navigation :

Oui	<input type="checkbox"/>	Non	<input type="checkbox"/>
Mesures temporaires nécessaires	<input type="checkbox"/>	Recommandations du gestionnaire à fournir au demandeur	<input type="checkbox"/>
Interruption de la navigation	<input type="checkbox"/>	Nécessité d'un avis à la batellerie informatif	<input type="checkbox"/>
Durée (heures)			

Zones d'attente pendant l'arrêt de navigation (port, garage à bateaux) :

Zone d'accostage amont :	Pk :	
Zone d'accostage aval :	Pk :	
Demande préalable de titre de navigation (à adresser au service instructeur R*4200-1)	<input type="checkbox"/>	
Demande d'autorisation auprès de la Commission de sécurité	<input type="checkbox"/>	
Nombre d'établissement recevant du public		

INFORMATIONS DESTINÉES AUX SERVICES DE SECOURS

Document à renseigner par l'organisateur.

Chaque * est défini dans un glossaire en annexe de ce document.

REmplir un document par type d'épreuve en cas de manifestation multi-activités
(Exemple : Triathlon, remplir une fiche pour la natation, une pour le vélo et une pour la course à pied)

La manifestation

Préciser le type d'épreuve :

La manifestation a-t-elle déjà eu lieu ? Oui Non

Respect des préconisations techniques et sécuritaires de la fédération délégataire de l'activité concernée
 Oui Non

Nature du site

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Montagne | <input type="checkbox"/> Plein air |
| <input type="checkbox"/> Haute montagne | <input type="checkbox"/> En salle/intérieur |
| <input type="checkbox"/> Moyenne montagne | <input type="checkbox"/> Route |
| <input type="checkbox"/> Domaine skiable | <input type="checkbox"/> Ouverte à la circulation (respect du code de la route) |
| <input type="checkbox"/> Rivière | <input type="checkbox"/> Priorité de passage |
| <input type="checkbox"/> Lac | <input type="checkbox"/> Fermée à la circulation |
| <input type="checkbox"/> Circuit | <input type="checkbox"/> Sens de la course |
| <input type="checkbox"/> Aérien | <input type="checkbox"/> Sens inverse |
| | <input type="checkbox"/> Deux sens |

Horaires

Date	Horaire début	Horaire fin

Le public

Nombre maximum :

- Pas de public
- Public assis
- Public debout : cérémonie culturelle, réunion publique, salon, exposition
- Public debout : spectacle avec public statique, fête foraine
- Public dynamique : fête votive, rave party, feria

Installations provisoires

- | | |
|---|---|
| <input type="checkbox"/> Aucune | <input type="checkbox"/> Tribunes |
| <input type="checkbox"/> Chapiteau | <input type="checkbox"/> Utilisation exceptionnelle de locaux |
| <input type="checkbox"/> Autre (préciser) : | |

Avis de la commission de sécurité sur les Etablissement Recevant du Public

- Favorable Défavorable

Le personnel sécurité

Fournir une convention par organisme

*Chaque * est défini dans un glossaire en annexe de ce document.*

Nom du responsable sécurité sur la manifestation :

Numéro de téléphone portable du responsable sécurité sur la manifestation :

1. Le personnel médical, paramédical et assimilé

Médecin*

Nombre : Nom(s) :

Sur site

Permanence domicile/cabinet médical

Infirmier*

Nombre : Nom(s) :

Sur site

Permanence domicile/cabinet médical

Ambulance agréée*

Nombre : Organisme(s) :

2. Le personnel secouriste et assimilé

Secouristes*

Nombre : Organisme(s) :

- o Matériel secouriste (préciser le nombre)

Lot A* : Lot B* : Lot C* :

- o Véhicules (préciser le nombre)

VPSP* : 4x4 : Autre :

Autres personnels pouvant concourir à la sécurité*

Nombre : Spécialité :

- o Matériel secouriste

Nombre : Contenu :

(Préciser sur un document en annexe le contenu exhaustif du matériel secouriste)

- o Véhicules (préciser le nombre)

VTT* : 4x4 : Autre :

BPJEPS* (ex Brevet d'état)

Nombre : Spécialité(s) :

3. Services d'ordre

Privé (vigiles, motards du sport...)

Nombre : Organisme(s) :

Public (police, gendarmerie)

Nombre : Organisme(s) :

Les outils

*Chaque * est défini dans un glossaire en annexe de ce document.*

Système de suivi des concurrents

- Points de contrôle Barrières horaires Puce GPS par concurrent
 Autre (préciser) :

Moyens spécialisés de l'organisateur

- Extincteurs Nombre :
 4x4 Nombre : Moto Nombre :
 Quad Nombre : Bateau Nombre :
 Autre (préciser) :

Météo

- Routeur météo Convention opérateur d'alerte météo
 Autre (préciser) :

Solution alternative en cas de conditions météorologiques défavorables :

- Itinéraire de repli Annulation
 Autre (préciser) :

Communication*

Téléphone portable :

- Téléphone pour l'alerte des secours publics
 Numéro d'urgence (112) accessible sur tout le parcours (si non, identifier les zones d'ombres sur la carte)

Radio :

- Réseau radio
 Fréquence réservée aux secours
 Parcours couvert en intégralité par voie radio (si non, identifier les zones d'ombres sur la carte)

Sonorisation du site :

- Oui
 Non

Équipement du concurrent

Description de l'équipement obligatoire (préciser individuel ou par équipe)

.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....
.....

Divers

Chaque * est défini dans un glossaire en annexe de ce document.

- Itinéraires réservés aux secours* (préciser les accès sur la carte)
- Point d'accueil des secours (indiquer le lieu sur la carte)
- Poste de commandement – N° de téléphone du PC :

Cartographie

Fournir un plan couleur par épreuve, lisible avec les mentions suivantes :

- | | |
|--|---|
| - Titre | - Voies d'accès (préciser si véhicule léger ou 4x4) |
| - Légende | - Zones réservées au public |
| - Echelle | - Signaleurs* |
| - Parcours (fléchage indiquant le sens) | - Hélicsurface* |
| - Emplacements des postes de secours* | - Emplacement des points accueil secours |
| - Emplacements des moyens de lutte contre l'incendie | |

GLOSSAIRE

Ambulance agréée	L'organisme est titulaire de l'agrément préfectoral de transport sanitaire pour l'urgence et le transport sur prescription médicale
Association agréée de sécurité civile	Agrément délivré par la Préfecture permettant à une association de concourir entre autres aux dispositifs prévisionnels de secours
Autres personnels pouvant concourir à la sécurité	BNSSA, Pisteur-secouriste, accompagnateur en moyenne montagne, guide de haute-montagne
BPJEPS (ex brevet d'état)	Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et du Sport
Communication	Il est nécessaire de tester les lignes de téléphones portables et radio sur tout le parcours avant la course
Hélisurface	Zone provisoire de posée d'hélicoptère. Caractéristiques : - 30 x 30 mètres minimum - Surface dure, unie et plate - Aucun obstacle : aérien (ligne électrique...), au sol (risque d'envol) aux abords immédiats
Infirmier	Diplômé d'état (IDE)
Itinéraires réservés aux secours	Accès au parcours pouvant être empruntés uniquement par les services de secours et de lutte contre l'incendie
Lots A, B, C	Lots de matériels de premiers secours. Contenus définis dans le Référentiel National : Dispositifs Prévisionnels de Secours
Médecin	Diplômé d'Etat. De préférence urgentiste et pour les manifestations à risque un urgentiste / anesthésiste
Poste de secours	Équipe de minimum deux secouristes avec matériel
Secouriste	Titulaire du PSE 1 et PSE 2 à jour de son recyclage annuel issu d'une association agréée de sécurité civile ou organisme public avec mission de secours à personne
Signaleurs	Personne sécurisant les traversées de routes et les endroits dangereux du parcours. Un signaleur ne peut avoir qu'une seule et même fonction.
VPS ou VPSP	Véhicule de Premier Secours à Personne. Véhicule normalisé pour le secours à personne des associations agréées de sécurité civile.